

16 AVR. 2024

Syndicat Mixte de Sioule et Morge  
Monteipdon  
63440 SAINT PARDOUX

N° B2024-01-08

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-quatre, le 14 mars à 11h00, le Bureau Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Pardoux, sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

**Date de convocation** : 5 mars 2024.

**Nombre de membres** : en exercice : 17  
Présents : 16 Pouvoirs : 0  
Votants : 16

Présents :

Denis BARDEL (BLOT-L'EGLISE) ; Sébastien BLANC (LOUBEYRAT) ; Gregory BONNET (MONTCEL) ; Jérôme BOREL (SERVANT) ; Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT) ; Marc CARRIAS (EFFIAT) ; Christelle CHAMPOMMIER (MONTAIGUT EN COMBRAILLE) ; Daniel CLUZEL (GOUTTIERES) ; Marc GIDEL (SAINT GERVAIS D'AUVERGNE) ; Julien LECLACHE (LAPEYROUSE) ; Jocelyne LELONG (SAURET BESSERVE) ; Karina MONNET (ARTONNE) ; Michel PAQUET (SAINT AGOULIN) ; Chantal PIEUCHOT-MONNET (SAINT PARDOUX) ; Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES LES VIEILLES) ; Dominique RAYNAUD (SAINT GEORGES DE MONS)

Excusés :

Olivier COUCHARD (MANZAT)

Monsieur Marc CARRIAS a été élu secrétaire de séance.

**Objet : MISE A DISPOSITION DE LA PECHERIE DE PESCHADOIRES**

Le Syndicat de Sioule et Morge est propriétaire à Peschadoires, sur la commune de Saint Ours les Roches, d'un site en bordure de Sioule aménagé initialement pour l'élevage de poissons. Ce site a été acquis en 1957 par le Syndicat, lorsque ce dernier a décidé de capter partiellement la source qui l'alimente pour desservir en eau potable les communes adhérentes au Syndicat.

L'Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (A.A.P.P.M.A.) de la Haute Sioule propose au Syndicat un projet d'utilisation des bassins existants afin de créer un lieu de mise en valeur et d'étude de la faune et de la flore aquatique.

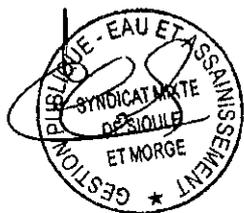
Un projet de convention de mise à disposition de la pêche a été élaboré, il a été transmis à l'ensemble des membres du Bureau.

Il est proposé au Bureau Syndical d'autoriser le Président à signer cette convention de mise à disposition avec l'A.A.P.P.M.A. de la Haute Sioule.

*Lors de leur réunion du 14 mars 2024, les membres du Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux de Sioule et Morge ont donné un avis favorable à cette proposition.*

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE le contenu de la convention de mise à disposition de la pêcherie de Peschadoires avec l'A.A.P.P.M.A. de la Haute Sioule (convention jointe à la présente délibération),
- AUTORISE le Président à signer cette convention.



Fait et délibéré à Saint Pardoux, le 14 mars 2024,

Le Président,  
Luc CAILLOUX